



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 1928

### Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les critères utilisées pour ouvrir ou fermer les classes en milieu scolaire. Le simple critère arithmétique est naturellement insuffisant pour justifier une politique. La réalité sociale et de terrain compte, ou doit compter, pour l'essentiel comme le soulignait récemment le ministre de l'intérieur à propos des forces de police, en réponse à un parlementaire. Il lui demande s'il s'inspirera de la logique de son collègue de l'intérieur pour les mesures d'ouverture et de fermeture de classe, en zone d'éducation prioritaire.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale rappelle qu'en ce qui concerne les ouvertures et fermetures de classes, il n'y a plus de normes nationales, depuis la rentrée scolaire de 1982. Il est désormais de la compétence des inspecteurs d'academie directeurs des services départementaux de l'éducation nationale d'apprécier les aménagements à apporter à la carte scolaire, en fonction de l'évolution des effectifs, des priorités recensées et des moyens qui leur sont alloués. Il est tenu compte, dans le projet de rentrée présentée aux instances consultatives, des situations locales et des contraintes particulières liées notamment à l'existence des zones d'éducation prioritaires. C'est ainsi que les autorités académiques peuvent prévoir, dans les zones sensibles, d'alléger les taux d'encadrement, d'affecter les postes de soutien ou de privilégier telle structure adaptée à la situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Biessy Gilbert](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1928

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1993, page 1541

**Réponse publiée le :** 12 juillet 1993, page 2015